

EN FORMATION PAR
APPRENTISSAGE

CERTIFICAT DE SPECIALISATION CONSTRUCTION PAYSAGERE (CSCP)

(période de septembre à juin)

Objectifs de la formation :

- Approfondir ses connaissances et les techniques sur les constructions paysagères en respectant toutes les normes de sécurité



Taux de réussite : 100 %



Taux de satisfaction : 3,97/5



Taux d'insertion : 100 %

Le CSCP

- Est un diplôme de niveau 4
- Il permet d'être ouvrier paysagiste spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères
- Il permet d'être chef d'une petite équipe ou adjoint au chef d'équipe

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques, travaux pratiques

Plateaux Techniques :

- Utilisation de plateaux techniques paysages, maçonnerie paysagère
- du centre de ressource, salles informatique, CDI

CONTENU DE FORMATION

Blocs de compétences

(la validation de l'ensemble des modules permet l'obtention du diplôme)

Le CSCP est délivré après obtention des 4 Unités Capitalisables (UC)

Modules	Contenus	Volume Horaire
UC1	Réaliser les travaux préparatoires au chantier de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur	182 h
UC2	Réaliser les travaux de VRD en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur	70 h
UC3	Réaliser les travaux de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur	238 h
UC4	Organiser un chantier de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur	70 h

En fonction de la demande: Possibilité d'établir un plan de formation avec les modules ou les blocs de compétences souhaités

ACCÉDER A LA FORMATION

Formation Par Apprentissage	
Durée	16 semaines de formations sur 1 an avec 35h/semaine soit 560 heures
Public	Jeunes de 16 à 29 ans révolus
Conditions d'admission Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> Etre âgé de 15 ans révolus et de moins de 30 ans à l'entrée en formation Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans les métiers du paysage Avoir souscrit un contrat d'apprentissage de 12 mois avec une entreprise de paysage ou un service espace vert d'une collectivité territoriale effectuant des travaux de création
Repas Hébergement accessibilité	Possibilité de restauration et d'hébergement Le centre intègre la démarche H+ Nous contacter

NOUS CONTACTER

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

BP 70024 - 63370 Lempdes

Téléphone : 04. 73. 91. 63. 04

cfppa.marmilhat@educagri.fr

S'informer

www.cfppa.marmilhat.fr

[facebook.com/cfppa63](https://www.facebook.com/cfppa63)

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



Le conseil Régional Auvergne Rhône Alpes participe financièrement aux investissements matériels à destination de cette formation

